



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
 X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
 En exercice : 29
 Présents : 19
 Votants : 29
 Date de la convocation : 1^{er} décembre 2005

PREFECTURE DE L'HERAULT
 ARRIVEE LE
 13 DEC. 2005
 BUREAU DU COURRIER

N° 103

L'an deux mille cinq et le sept du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme ROMERO, M.M. CONTE, OUSSET, Mme GARCIA, M. SAUVAN, Mme CARRETIER, M.M. CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mmes RAMON BOTONNET, BOUQUET, M. MORENO, Mmes POZOULET, HARO, M. BOUSQUEL, Mme PETARD.

PROCURATIONS : Mme LABORDE en faveur de M. OUSSET
 M. ELLUL en faveur de Mme ROMERO
 M. ALLOUCHE en faveur de M. SAUVAN
 M. ROUANET en faveur de M. CONTE
 Mme DE HULLESSEN en faveur de Mme RAMON BOTONNET
 Mme PETIT en faveur de M. MORENO
 M. ALBARIT en faveur de Mme GARCIA
 Mme FONS VINCENT en faveur de M. BOUISSEREN
 M. FEVRIER en faveur de M. BOUSQUEL
 Mme AZEMAR en faveur de Mme HARO

AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX RÉSTRUCTURATION

DU GROUPE SCOLAIRE DES GARRIGUES

Rapporteur : Monsieur COMBE

Il est rappelé que par délibération n° 132 en date du 13/12/2004, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à lancer un marché négocié suite à appel d'offres infructueux (art.35 du code des marchés publics) et à signer le marché négocié des lots ou tant acte s'y rapportant pour le marché «Restructuration du groupe scolaire des Garrigues».

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 novembre 2005 et a émis un avis favorable aux avenants qui ont pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires apportés à la construction par le maître d'ouvrage pour des raisons techniques, ou par le bureau de contrôle.

Le montant initial du marché du lot 2 gros oeuvre attribué aux Ets DARVER de 276 605,01 € H.T est porté par avenant à 307 329.35 € H.T. l'augmentation de la masse de travaux est de 11.11 %

Le montant initial du marché du lot 5 Menuiseries intérieures attribué à MB MENUISERIE 31 653,00 € H.T. est porté par avenant à 35 994,00 € H.T. soit une augmentation de la masse de travaux de 13.71 %

Le montant initial du marché du lot 6 Cloisons doublages attribué à Ets SOPOBAT 77 747,26 € H.T. est porté par avenant à 81 723,10 € H.T. soit une augmentation de la masse de travaux de 5.11 %

Le montant initial du marché du lot 8 peinture attribué à Ets SLPR 32 206,67 € H.T. est porté par avenant à 38 519,18 € H.T. soit une augmentation de la masse de travaux de 14.98 %

Le montant initial du marché du lot 9 enduit façade attribué à Ets LDT 13 994,11 € H.T. est porté par avenant à 14 653,15 € H.T. soit une augmentation de la masse de travaux de 4.71 %

Le montant initial du marché du lot 10 Serrurerie attribué à Ets TECHNIFER 88 402,98 € H.T. est porté par avenant à 101 493,98 € H.T. soit une augmentation de la masse de travaux de 14,81 %

Le montant initial du marché du lot 11 Plomberie VMC Sanitaires attribué à BEC CONSTRUCTION 58 000,00 € H.T. est porté par avenant à 66 665,21 € H.T. soit une augmentation de la masse de travaux de 14,94 %

Le montant initial du marché du lot 13 Ascenseur attribué à THYSSENKRUPP 20 000 € H.T. est porté par avenant à 20 350 € H.T. soit une augmentation de la masse de travaux de 1.75 %

Le montant total des marchés se trouvera augmenté de 79 690,35 € TTC après passation des avenants soit une augmentation de la masse des travaux de 7,97%.

Une prorogation de 2 mois de délai d'exécution des travaux est nécessaire pour l'ensemble des lots du marché.

Monsieur COMBE propose :

- ⇒ d'approuver les avenants présentés
- ⇒ d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ces avenants.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur COMBE à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



[Handwritten signature]

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le13/12/2022.....
et publication
le13/12/2022.....